

LE BAROMÈTRE MENSUEL DE L'INCLUSION FINANCIÈRE

Numéro 23 – mars 2023



Le nombre de dossiers de surendettement déposés en février est en légère hausse de 3% par rapport à février 2022, soit une évolution identique à celle observée en janvier (+ 3% par rapport à janvier 2022 à nombre de jours ouvrés équivalent). Sur ce premier bimestre, les dépôts de dossiers restent toujours inférieurs de 16,5% à ceux des deux premiers mois de 2020.

Le volume des demandes de droit au compte enregistre un léger tassement (-1% par rapport à février 2022).

Les nouvelles inscriptions au FICP résultant d'incidents sur remboursement de crédit sont en recul par rapport à janvier et se situent à un niveau inférieur à celui de février 2019. La hausse affichée par rapport au premier bimestre de l'an passé résulte quant à elle d'un « effet de base », janvier et février 2022 étant encore marqués par les niveaux d'inscriptions inhabituellement bas observés durant la période de la crise sanitaire liée au Covid-19. Au global, le volume d'incidents sur crédits apparaît stable et modéré en ce début d'année. Les incidents sur chèques et cartes sont pour leur part en baisse et proches des niveaux de l'an passé.

Le nombre des demandes d'information ou d'accompagnement de particuliers adressés à la Banque de France sur des sujets d'inclusion financière* via son accueil multicanal - *guichet, téléphone (via le 34 14, numéro d'appel unique pour joindre la Banque de France), courrier, web* - reste dynamique, tout comme les consultations de l'espace particuliers-inclusion financière son site internet ([www.banque-france.fr / espace particuliers-inclusion financière](http://www.banque-france.fr/espace-particuliers-inclusion-financiere))

**Droits d'accès aux fichiers d'incident, surendettement, droit au compte ou Infobanque (informations sur la réglementation sur les moyens de paiement, les comptes et frais bancaires, les livrets bancaires, le microcrédit, etc.)*

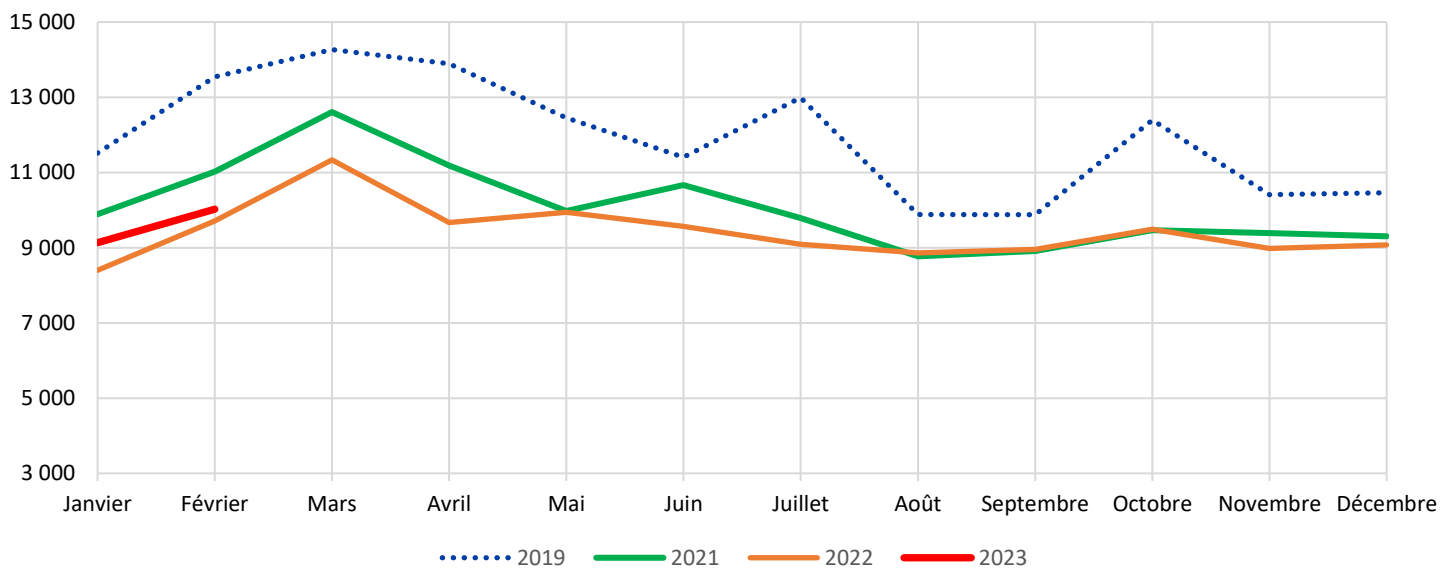
ÉLÉMENTS CONJONCTURELS SUR L'INCLUSION FINANCIÈRE

1. Dépôts de dossiers de surendettement

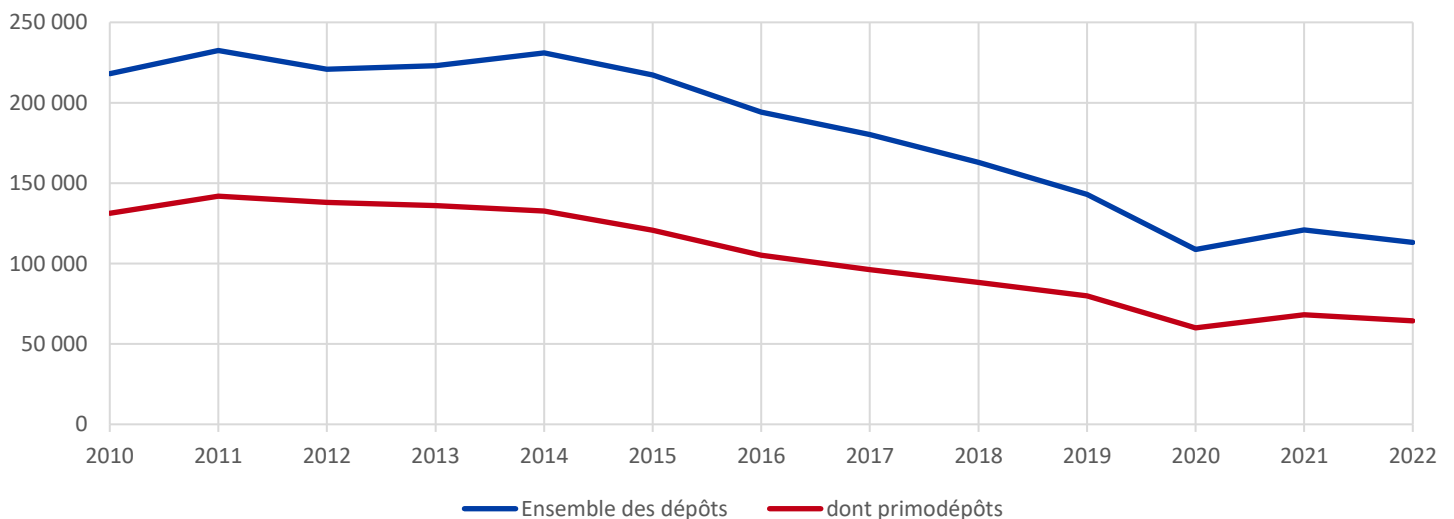
Dossiers déposés	Février 2022	Février 2023*	Évolution mensuelle 2023/2022	Cumul 2022 (à fin février)	Cumul 2023* (à fin février)	Évolution du cumul 2023/2022
	9 711	10 024	3%	18 111	19 157	6%

* Données provisoires

Évolution mensuelle des dépôts de dossiers (en unités)



Dépôts de dossiers de surendettement
données annuelles 2010-2022 (en unités)



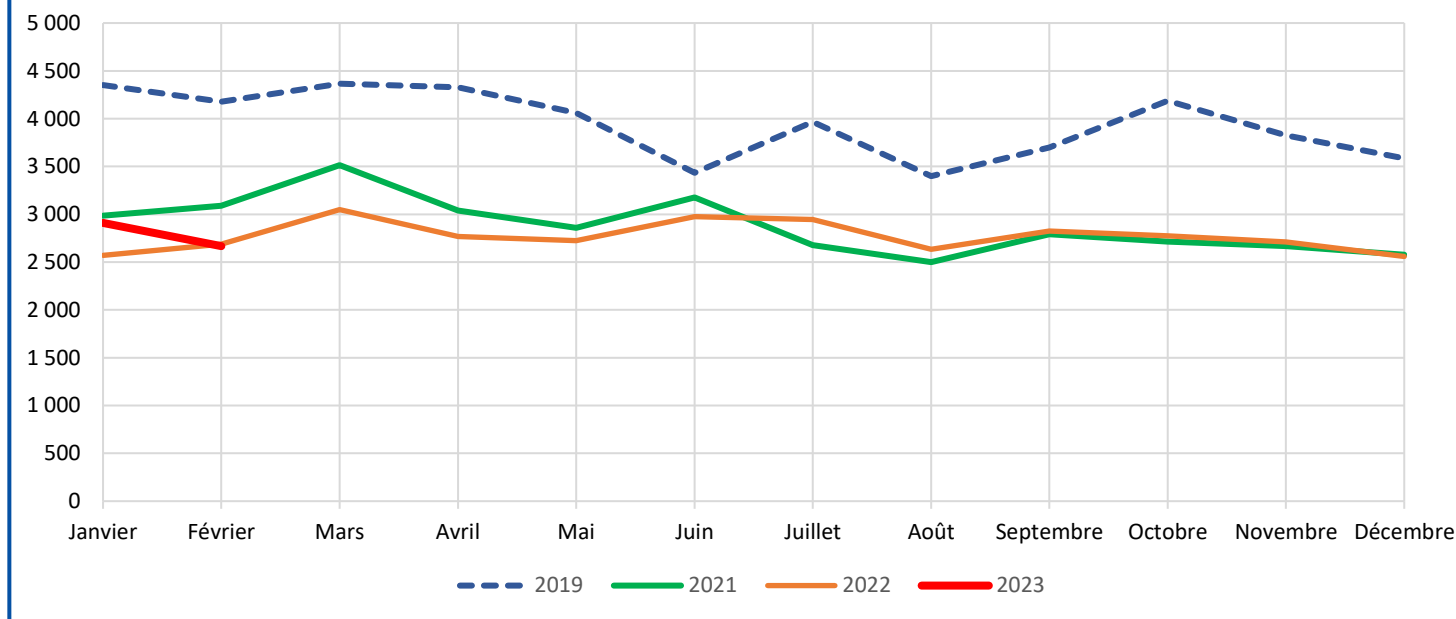
Des indicateurs statistiques détaillés sur le surendettement des ménages sont disponibles en annexe.

2. Mise en œuvre du droit au compte bancaire

Nombre de désignations de banques pour l'ouverture d'un compte

Février 2022	Février 2023	Évolution mensuelle 2023/2022	Cumul 2022 (à fin février)	Cumul 2023 (à fin février)	Évolution du cumul 2023/2022
2 687	2 667	-1%	5 259	5 577	6%

Évolution mensuelle des désignations (en unités)



Informations sur le droit au compte accessibles [ici](#).

3. Fichiers d'incidents : inscriptions et consultation

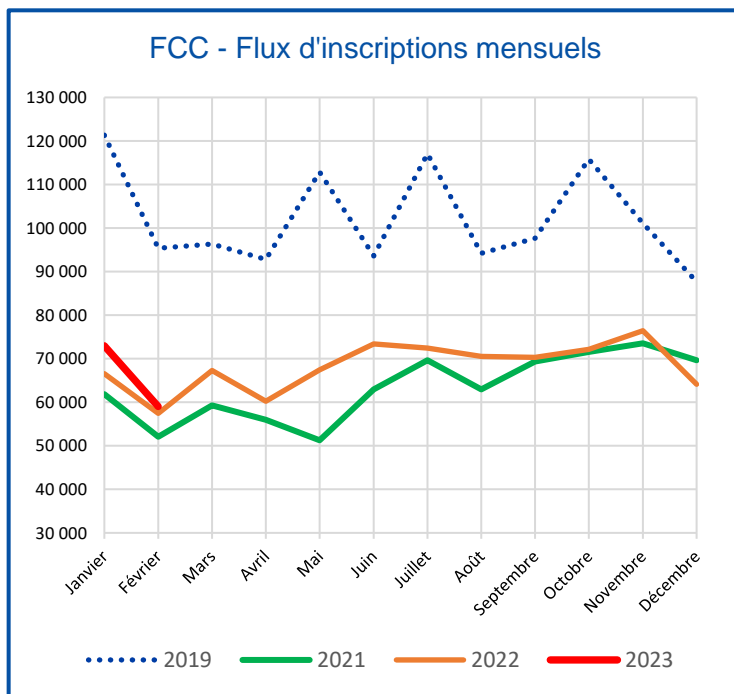
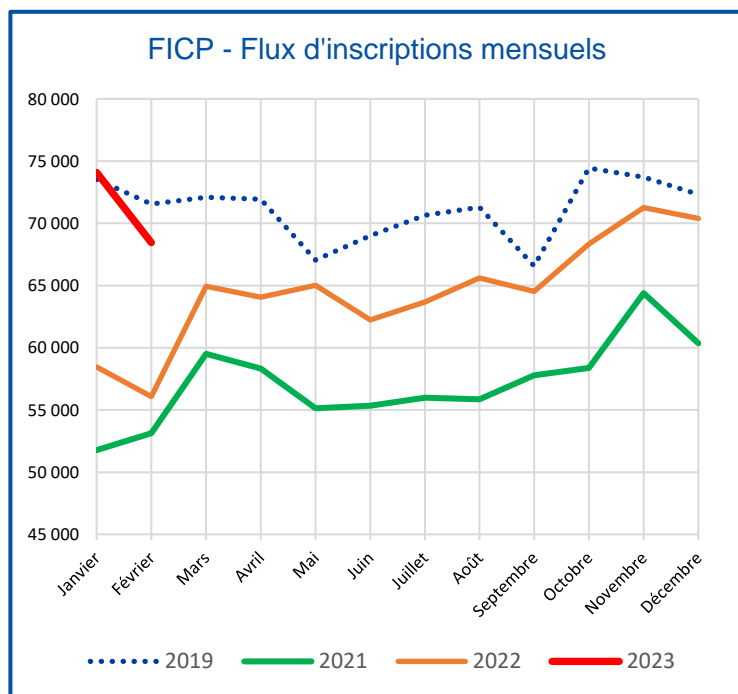
Le FCC et le FICP

Le **fichier central des chèques** (FCC) recense les personnes qui ont émis un chèque sans provision, ainsi que les personnes s'étant vu retirer leur carte bancaire suite à un usage abusif. Le fichier recense également les cas, plus rares, de personnes sous le coup d'une interdiction judiciaire d'émettre des chèques.

Le **fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers** (FICP) recense les personnes qui ont rencontré des difficultés dans le remboursement d'un crédit souscrit à titre personnel, ainsi que les personnes en situation de surendettement, dès la date du dépôt d'un dossier auprès du secrétariat d'une commission de surendettement.

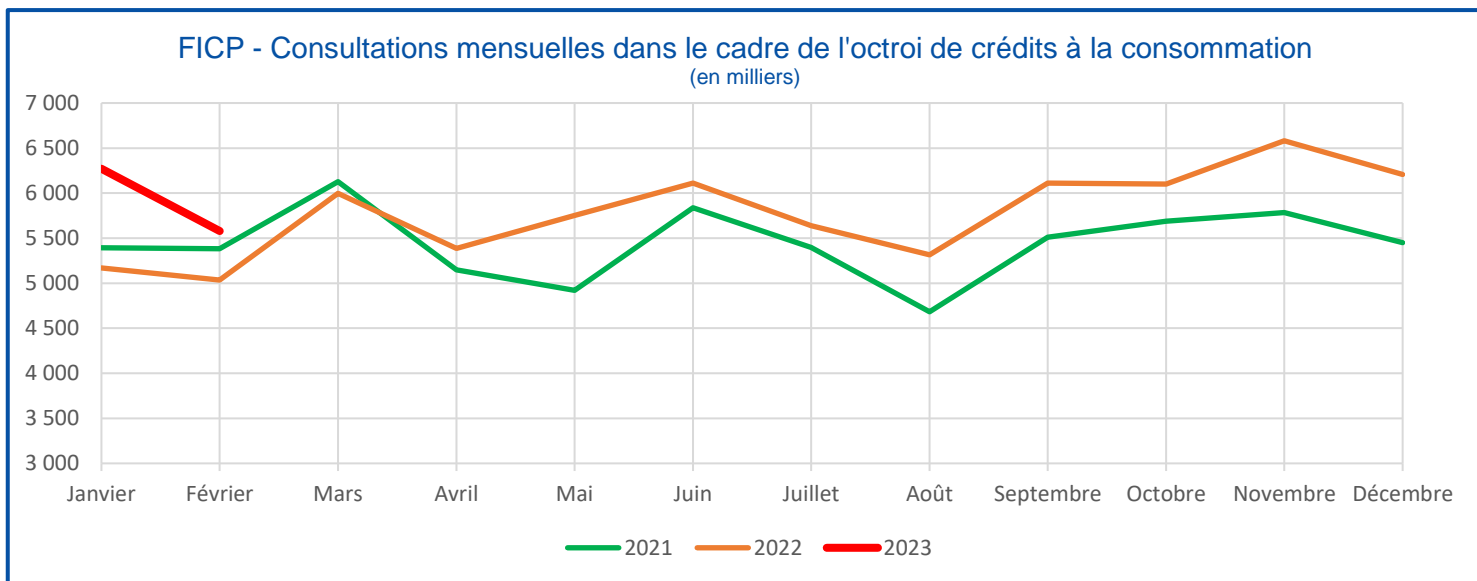
Flux d'inscriptions de personnes au FICP et au FCC (en unités)

	Février 2022	Février 2023	Évolution mensuelle 2023/2022	Cumul 2022 (à fin février)	Cumul 2023 (à fin février)	Évolution du cumul 2023/2022
Inscriptions au FICP dont incidents de paiement	56 076 50 207	68 447 62 513	22% 25%	114 534 103 860	142 534 131 208	24% 26%
Inscriptions au FCC dont incidents sur chèque dont retraits de carte bancaire	57 449 50 453 7 362	59 028 51 541 7 917	3% 2% 8%	124 015 109 793 15 077	131 988 115 704 17 188	6% 5% 14%



Flux de consultation obligatoire dans le cadre de l'octroi de crédits à la consommation et de crédits immobiliers (en milliers)

	Février 2022	Février 2023	Évolution mensuelle 2023/2022	Cumul 2022 (à fin février)	Cumul 2023 (à fin février)	Évolution du cumul 2023/2022
Consultation du FICP dont crédits à la consommation dont crédits immobiliers	5 035 605	5 579 407	11% -33%	10 206 1 210	11 850 817	16% -32%



Informations sur les fichiers d'incidents accessibles [ici](#)

4. Personnes informées / accompagnées par la Banque de France sur un sujet d'inclusion financière

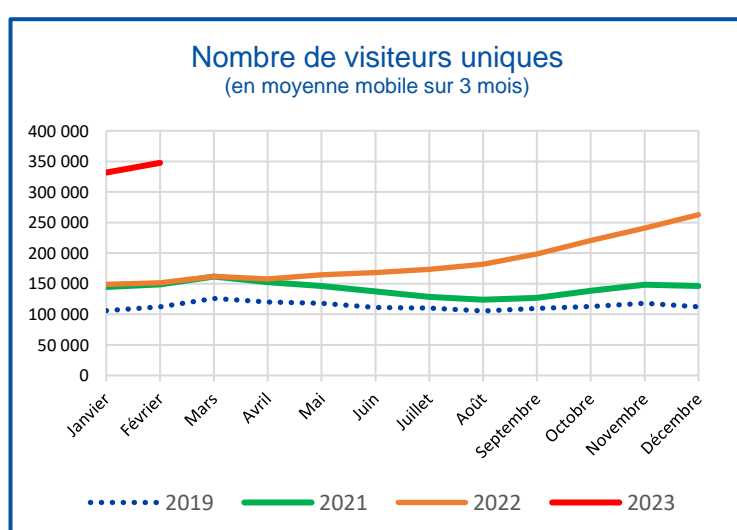
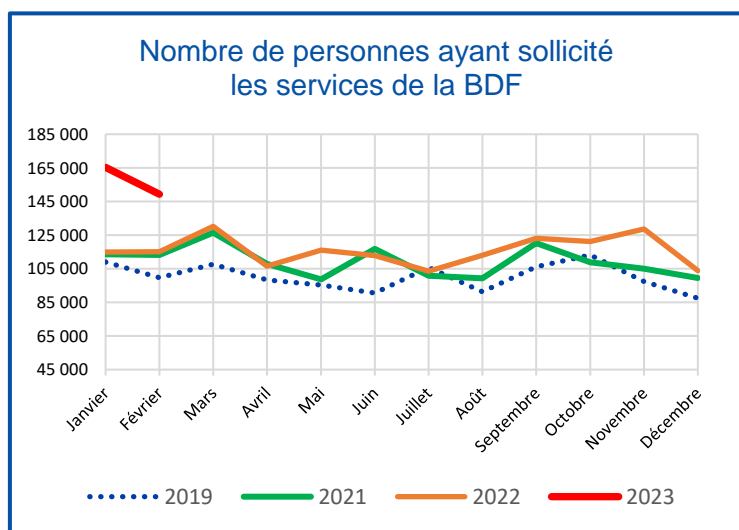
Nombre de personnes ayant sollicité les services de la BDF (téléphone, web, guichet, courrier) **

Février 2022	Février 2023	Évolution mensuelle 2023/2022	Cumul 2022 (à fin février)	Cumul 2023 (à fin février)	Évolution du cumul 2023/2022
115 032	149 315	30%	229 979	314 602	37%

**A partir de janvier 2023, le nombre d'appels téléphonique est établi de manière plus exhaustive, ce qui explique en partie la hausse constatée.

Nombre de visiteurs uniques sur l'espace particuliers-inclusion financière du site www.banque-france.fr (somme cumulée des visiteurs)

Février 2022	Février 2023	Évolution mensuelle 2023/2022	Cumul 2022 (à fin février)	Cumul 2023 (à fin février)	Évolution du cumul 2023/2022
155 948	309 897	99%	317 946	746 780	135%



Informations sur l'inclusion financière disponibles [ici](#)

ANNEXE – ÉLÉMENTS DE TYPOLOGIE SUR LE SURENDETTEMENT

Dossiers traités par les commissions de surendettement

(Dossiers en nombre, part en %)

	T4 – 2021	T1 – 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022*	2021	2022
Dossiers traités dont dossiers suivis par un travailleur social	27 452 49,3	26 242 49,0	26 148 47,8	26 044 49,9	25 106 49,1	115 209 48,7	102 963 48,9
Cause de surendettement							
Licenciement/chômage	22,2	21,8	21,8	21,5	21,0	23,5	21,5
Maladie/accident/invalidité	14,4	14,5	14,4	14,7	15,7	14,3	14,8
Séparation/divorce	14,0	14,3	13,9	13,7	13,5	14,4	13,8
Décès d'un membre de la cellule familiale	3,1	3,1	2,9	2,9	3,1	3,0	3,0
Baisse des ressources	23,0	22,8	23,6	22,9	21,8	22,8	22,8
Autres	23,4	23,5	23,3	24,4	25,0	21,9	24,1

Sources : Banque de France

* Données provisoires

Profil sociodémographique

(En % du nombre de personnes surendettées de 18 ans et plus – débiteurs et codébiteurs)

	T4 – 2021	T1 – 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022*	2021	2022
Répartition par sexe							
Hommes	46,1	45,9	45,9	45,8	45,8	46,2	45,8
Femmes	53,9	54,1	54,1	54,2	54,2	53,8	54,2
Répartition par âge							
De 18 à 34 ans	19,8	17,9	18,9	20,0	20,6	21,6	21,8
De 35 à 54 ans	48,1	48,0	47,9	47,3	47,5	48,8	47,9
55 ans et plus	32,1	34,1	33,1	32,7	31,9	29,7	30,2

Sources : Banque de France

* Données provisoires

Situation au regard du logement

(En % du nombre de dossiers traités)

	T4 – 2021	T1 – 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022*	2021	2022
Locataires	75,6	75,6	76,0	76,4	75,9	75,8	76,0
Propriétaires et propriétaires accédants	9,5	9,5	9,3	8,6	8,5	9,6	9,0
Hébergés, occupants à titre gratuit et autres cas	14,9	14,9	14,7	15,0	15,6	14,6	15,0

Sources : Banque de France

Note : Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation du débiteur

* Données provisoires

Niveau de vie des ménages surendettés

(En % du nombre de dossiers traités)

	T4 – 2021	T1 – 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022*	2021	2022
Ressources (R) < seuil de pauvreté	54,8	54,2	55,0	55,3	52,4	56,4	54,3
Seuil de pauvreté < (R) < revenu médian	38,2	38,4	37,6	37,7	40,0	37,0	38,4
R ≥ revenu médian	6,9	7,4	7,4	7,0	7,6	6,7	7,3

Sources : Banque de France

Notes : Le niveau de vie d'un ménage correspond à ses ressources mensuelles nettes par unité de consommation ; Pour un ménage d'une personne, le seuil de pauvreté et le niveau de vie médian sont respectivement de 1 129 et 1 881 euros en 2022.

* Données provisoires

Caractéristiques de l'endettement pour l'ensemble des dossiers traités

(En % des dossiers concernés par chaque catégorie de dettes)

	T4 – 2021	T1 – 2022	T2 - 2022	T3 - 2022	T4 - 2022*	2021	2022
Dettes immobilières	12,4	12,5	11,9	10,5	10,8	12,6	11,3
Dettes à la consommation	71,7	72,1	72,4	71,2	71,7	72,4	71,7
Dettes de charges courantes	78,1	77,2	77,5	77,8	77,8	78,5	77,5
Autres dettes	72,3	72,2	72,8	73,0	72,5	72,5	72,5

Sources : Banque de France

Note : Les autres dettes sont composées des autres dettes financières et autres dettes.
Note de lecture : au 4^{ème} trimestre 2022, 10,8% des dossiers traités comportent au moins une dette immobilière.

* Données provisoires

Enquête typologique et autres études sur le surendettement des ménages disponibles [ici](#).

ANNEXE – DONNÉES SUR L'ACTIVITÉ DES COMMISSIONS DE SURENDETTEMENT ET LE TYPE DE SOLUTIONS MISES EN ŒUVRE AU PROFIT DES PERSONNES SURENDETTÉES

Indicateurs statistiques sur le surendettement

	Janvier 2023	février 2023*	Cumul de janvier à février		2022
			2022	2023*	
Dossiers déposés	9 133	10 024	18 111	19 157	113 082
Dossiers recevables	7 390	7 758	15 558	15 148	102 595
Dossiers traités par les commissions (A+B+C+D)	9 339	8 702	18 829	18 041	118 199
Dossiers irrecevables (A)	6,2%	5,8%	4,6%	6,0%	5,2%
Mesures de rétablissement personnel (B)	32,5%	36,0%	37,1%	34,2%	37,8%
Mesures imposées suite RP sans LJ	32,2%	35,8%	36,9%	33,9%	37,5%
Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%
Mesures de réaménagement des dettes (C)	54,2%	50,6%	51,7%	52,5%	50,0%
Plans conventionnels perennes	3,2%	3,4%	3,6%	3,3%	3,1%
Plans d'attente	4,1%	3,8%	4,6%	4,0%	4,1%
Mesures perennes	36,7%	34,2%	34,5%	35,5%	33,7%
Mesures d'attente	10,3%	9,3%	8,9%	9,8%	9,0%
Dossiers clôturés (D) (y compris constats de non-accord n'ayant pas fait l'objet d'une ouverture des mesures)	7,1%	7,5%	6,6%	7,3%	7,0%
Relations avec les tribunaux Nombre de dossiers faisant l'objet d'un recours ou d'une contestation	1 814	1 756	3 699	3 570	23 213

* Données provisoires

Source : Banque de France

En février 2023, 10 019 dossiers ont été déposés auprès des commissions de surendettement, celles-ci en ayant traité 8 702 dans le cadre des dispositions législatives en vigueur.

Fin novembre 2022, 64 608 primodépôts ont été enregistrés sur 12 mois glissants, représentant 57 % de l'ensemble des dépôts sur la période.

Schéma de la procédure en vigueur depuis janvier 2018

